

renouveau catholique s'affirme. Le 8 mars 1835 Lacordaire inaugure ses Conférences de Notre-Dame. Dans les comptes qu'il en donne dans l'*Univers*, Ozanam écrit : « Le chemin de nos cathédrales n'est plus inconnu aux hommes de nos jours. » Dom Guéranger restaure l'ordre bénédictin. A la Chambre des Pairs Montalembert plaide la cause de l'Eglise, surtout de l'Eglise opprimée en Pologne et en Irlande. C'est lui encore qui entamera la lutte pour la liberté de l'enseignement : à ses côtés se rangent Mgr Parisi, évêque de Langres, et Vuillot qui entre à l'*Univers* en 1840. Dans sa brochure *Devoirs des catholiques* Montalembert invite ses disciples à servir les institutions libérales pour y faire prévaloir la liberté religieuse.

En Belgique la situation de l'Eglise, après la révolution triomphante est celle de la liberté. L'accord des catholiques et des libéraux a fait inscrire dans la constitution de 1831 toutes les garanties désirables. Lors de la rédaction de l'article sur la liberté des cultes le libéral Jules Lebeau s'était joint aux réclamations des catholiques « dans l'intérêt, précisait-il, non d'une religion de majorité mais des religions de minorité. Le culte, comme être moral, ne peut être poursuivi, non plus que la presse et l'enseignement ; la loi ne peut atteindre que des individualités, des faits spéciaux »¹⁾. L'encyclique *Mirari vos* qui condamne la constitution de 1831 vise la thèse libérale non la situation de fait créée en Belgique et ne contredit pas les conclusions auxquelles arrivera Léon XIII un demi-siècle plus tard : « La situation du catholicisme en Belgique, après une expérience d'un demi-siècle, démontre que dans l'état actuel de la société moderne le système de liberté établi dans ce pays est le plus favorable à l'Eglise »²⁾. La politique d'union résiste même à une recrudescence d'un libéralisme sectaire aussi bien qu'à l'intransigeance d'une partie du clergé. Le clergé belge, dira le protestant Ranke, « est et a toujours été ultramontain ; c'est son rôle historique et il ne fait qu'y rester fidèle. »³⁾ Le cléricisme militant se heurte cependant à l'opposition du roi Léopold I^{er} et de l'internonce Fornari. Léopold I^{er} s'offusque de ce que les évêques ont pris l'habitude de se réunir de temps à autre et de prendre, en leur nom, toutes sortes de résolutions. Le roi en veut surtout à l'évêque de Liège, van Bommel, de son intransigeance. L'ami de Laurent est, au dire du comte de Dietrichstein, ministre d'Autriche, « le plus raide et le plus entier dans ses opinions parmi les évêques. » Les diplomates étrangers accrédités à Bruxelles notent avec intérêt tous les signes de faiblesse dans un jeune Etat. Le 31 mars 1841 le duc de Bassano, ministre de France, écrit à Guizot : « les fautes commises par le parti catholique... préparent une vive

¹⁾ voir Daxhelet : J. Lebeau.

²⁾ La Belgique et le Vatican. Documents et travaux législatifs conc. la rupture des relations diplomatiques entre le gouvernement belge et le Saint-Siège. Bruxelles 1880, t. I^{er}.

³⁾ En 1831 un correspondant liégeois écrit à Lamennais : « Rien de plus incompréhensible pour un prêtre belge qu'un prêtre gallican. »